



Saint Eloi

COMMUNE DE SAINT-ELOI

Plan Local d'Urbanisme

- Révision générale du PLU prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 08 avril 2015
- PADD débattu le 18/05/2021

4.2.2 LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)

DATE

VISA

Servitudes d'utilité publique s'appliquant dans la commune de:

58238 ST ELOI

AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES

Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits

*Code du patrimoine : art. L.621-1 et suivant(s) et art.L 621-25 et suivant(s), art.L.621-30 à L.621-32
Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, architecture et patrimoine, section 4 "Abords"*



Ancienne église de Chaluzy classée parmi les monuments historiques

Actes de la SUP :

création : du 17/05/1974

Référence : Arrêté ministériel

Gestionnaire local de la servitude :

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Tour Saint-Trohé - rue Antony Duvivier

58000 NEVERS



AS1 - PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES

Servitudes relatives au périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine

Code de la Santé Publique, articles L. 1321-2 et R. 1321-13 (protection des eaux potables)

Code de la santé publique, articles L. 1322-3 et L. 1322-13 (protection des eaux minérales)

Décret n° 2005-115 du 7 février 2005

■ **Captage d'eaux souterraines : "Harlot et Maison rouge"**

Actes de la SUP :

création : du 28/02/1980

Référence : Arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique

Gestionnaire local de la servitude :

Agence Régionale de Santé

Délégation Territoriale de la Nièvre

11 rue Pierre-Emile Gaspard

58019 NEVERS CEDEX

■ **Captages situés sur le territoire de la commune de SERMOISE-SUR-LOIRE au bénéfice de la ville de NEVERS.**

Le périmètre éloigné des captages empiète sur le territoire de la commune de St-Eloi.

Actes de la SUP :

création : du 21/09/1993

Référence : Arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique

Gestionnaire local de la servitude :

Agence Régionale de Santé

Délégation Territoriale de la Nièvre

11 rue Pierre-Emile Gaspard

58019 NEVERS CEDEX

EL3 - NAVIGATION INTERIEURE

Cours d'eau domaniaux, lacs et plans d'eau domaniaux : servitudes de marchepied et de halage

Code Général de la Propriété et des Personnes Publiques, article L.2131-2



Servitude de marchepied de 3,25 m sur chaque rive le long d'un cours d'eau ou d'un lac domanial

Article L. 2131-2 du code général de la propriété des personnes publiques : les propriétés riveraines d'un cours d'eau domanial sont grevées sur chaque rive d'une servitude de 3,25 mètres dite servitude de marchepied, distance au-delà de laquelle leurs propriétaires sont autorisés à planter des arbres et à se clore par des haies.

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

*Direction Départementale des Territoires
2, rue des Patis
B.P. 30069
58028 NEVERS CEDEX*



Servitude de halage le long des cours domaniaux

Cette servitude s'applique le long de la Loire et de l'Allier

Article L. 2131-2 du code général de la propriété des personnes publiques : les propriétaires riverains d'un cours d'eau domanial sont tenus, dans l'intérêt du service et de la navigation, et partout où il existe un chemin de halage ou d'exploitation, de laisser le long des bords du fleuve, un espace de 7,80 mètres de largeur, et de ne planter arbres ou haies qu'à une distance de 9,75 mètres.

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

*Direction Départementale des Territoires
2, rue des Patis
B.P. 30069
58028 NEVERS CEDEX*

EL7 - CIRCULATION ROUTIERE

Servitudes d'alignement

Code de la Voirie Routière : articles L.112-1 à L.112-7, R.112-1 à R.112-3 et R.141-1 Code de l'Urbanisme, article R.123-32-1

■ **Carrefour de la RN 81 avec les voies communale n° 1 et n° 226**

Actes de la SUP :

non catégorisé

Gestionnaire local de la servitude :

Le gestionnaire de la voie : routes départementales, nationales et autoroute

Routes départementales : le conseil départemental

Routes Nationales & Autoroute :DIR Centre Est

District La Charité/Loire

■ **RN 81**

Actes de la SUP :

création : du 05/12/1830

Référence : Décret

Gestionnaire local de la servitude :

Le gestionnaire de la voie : routes départementales, nationales et autoroute

Routes départementales : le conseil départemental

Routes Nationales & Autoroute :DIR Centre Est

District La Charité/Loire

■ **voie communale n° 1, à l'intersection de la RN 81 avec l'actuelle rue de la Poste**

Actes de la SUP :

création : du 01/04/1955

Référence : plan d'alignement

Gestionnaire local de la servitude :

Le gestionnaire de la voie : routes départementales, nationales et autoroute

Routes départementales : le conseil départemental

Routes Nationales & Autoroute :DIR Centre Est

District La Charité/Loire

I1 - GAZ

Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz

Articles L.555-16, R.555-30b), R.555-30-1 et R.555-31 du code de l'environnement

■ **Arrêté instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de distribution de gaz sur le territoire du département de la Nièvre**

Actes de la SUP :

création : Arrêté préfectoral du 22/10/2021

Référence : 2021-58-10-22-00002

Gestionnaire local de la servitude :

GRDF - MOA - Etudes de danger

10, Viaduc Kennedy

54000 NANCY

■ **Prise en compte de la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel dans le département de la Nièvre.**

Servitudes instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes susceptibles de produire sur les canalisations de transport de gaz naturel.

Actes de la SUP :

création : du 18/04/2017

Référence : Arrêté préfectoral

Gestionnaire local de la servitude :

GRT Gaz - DO - PERM

Equipe Travaux Tiers et Urbanisme

10 rue Pierre Semard

CS 50329

69363 LYON cedex 07

I3 - GAZ

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques (ancrage, appui, passage sur les terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes)

Articles L.555-27, R.555-30 a) et L.555-29 du code de l'environnement

- **Canalisation SAUVIGNY-LES-BOIS - SAINT-ELOI diamètre 100 mm**
Canalisation SAUVIGNY-LES-VOIS - SAINT-ELOI diamètre 200 mm
déclarées d'utilité publique

Actes de la SUP :

création : du 28/03/1960

Référence : Arrêté ministériel

Modification : modifié le 10 mars 1975

Gestionnaire local de la servitude :

GRT Gaz - DO - PERM

Equipe Travaux Tiers et Urbanisme

10 rue Pierre Semard

CS 50329

69363 LYON cedex 07

- **Canalisation ST ELOI - LA CHARITE S/LOIRE.**
Diamètre de la canalisation : 200 mm

Actes de la SUP :

création : du 27/03/1985

Référence : Arrêté préfectoral

Gestionnaire local de la servitude :

GRT Gaz - DO - PERM

Equipe Travaux Tiers et Urbanisme

10 rue Pierre Semard

CS 50329

69363 LYON cedex 07

Servitudes d'utilité publique s'appliquant dans la commune de:

58238 ST ELOI

I4 - ELECTRICITE

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (ancrage, appui, passage, élagage et abattage d'arbres).

Loi du 15 juin 1906 modifiée, article 12

■ **Ligne électrique 400 KV : BAYET - ST ELOI 2**

Ouvrages électriques HTB : 400 KV BAYET - ST ELOI 2 / 400 KV BAYET - GAUGLIN 1 / 400 KV GAUGLIN - ST ELOI 2 } Lignes à double circuit instituées par arrêtés ministériels des 9 août 1985, 13 mars 1986, 8 septembre 1986 (J.O. du 12 février 1986)

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET
GET Champagne Morvan
10, route de Luyères
10150 CRENEY

■ **Ligne électrique 225 kV : ST ELOI - VIGNOL**

Déclarée d'utilité publique et d'urgence par décret ministériel du 27 septembre 1938 sous l'intitulé 150 kV Garchizy Cure + l'arrêté du 12 mai 1984 (passage en 225 kV)

Ouvrages électriques HTB : 225 kV ST ELOI - VIGNOL / 63 kV GARCHIZY - ST ELOI }
ligne à double circuit

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET
GET Champagne Morvan
10, route de Luyères
10150 CRENEY

■ **Ligne électrique 225 KV : GARCHIZY - ST ELOI (aérien + souterrain)**

.
Instituées par arrêté ministériel du 8 janvier 1968 (J.O. du 14 janvier 1968) sous l'appellation 225 kV ST ELOI - VILLEMANDEUR

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET
GET Champagne Morvan
10, route de Luyères
10150 CRENEY

■ **Ligne électrique 400 kV : BAYET - GAUGLIN 1**

.
Ouvrages électriques HTB : 400 kV BAYET - ST ELOI 2 / 400 kV BAYET - GAUGLIN 1 / 400 kV GAUGLIN - ST ELOI 2 } Lignes à double circuit instituées par arrêtés ministériels des 9 août 1985, 13 mars 1986, 8 septembre 1986 (J.O. du 12 février 1986)

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET
GET Champagne Morvan
10, route de Luyères
10150 CRENEY

■ **Ligne électrique 400 KV : GAUGLIN - SAINT-ELOI 2**

Ouvrages électriques HTB : 400 KV BAYET - ST ELOI 2 / 400 KV BAYET - GAUGLIN 1 / 400 KV GAUGLIN - ST ELOI 2 } Lignes à double circuit instituées par arrêtés ministériels des 9 août 1985, 13 mars 1986, 8 septembre 1986 (J.O. du 12 février 1986)

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET
GET Champagne Morvan
10, route de Luyères
10150 CRENEY

■ **Ligne électrique 63 kV ST ELOI - ST PIERRE LE MOUTIER - PARIZE**

Instituée par arrêté ministériel du 1er avril 1965 sous l'appellation 63 KV NEVERS EST - ST ELOI - ST PIERRE LE MOUTIER

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET
GET Champagne Morvan
10, route de Luyères
10150 CRENEY

■ **Ligne électrique 63 kV : CHAMPVERT - ST ELOI 2**

Déclarée d'utilité publique et d'urgence par décret ministériel du 14 novembre 1938 sous l'appellation 150 kV Garchizy-Henri Paul,

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET
GET Champagne Morvan
10, route de Luyères
10150 CRENEY

■ **Ligne électrique 63 kV : CHAMPVERT - ST ELOI 1**

Ouvrages électriques HTB : 63 kV CHAMPVERT-ST ELOI 1 / 63 kV CHAZEAU - ST ELOI }
ligne à double circuit

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET
GET Champagne Morvan
10, route de Luyères
10150 CRENEY

■ **Ligne électrique 63 KV : CHAZEAU - ST ELOI**

Ouvrages électriques HTB : 63 kV CHAMPVERT-ST ELOI 1 / 63 kV CHAZEAU - ST ELOI }
ligne à double circuit

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET
GET Champagne Morvan
10, route de Luyères
10150 CRENEY

■ **Ligne électrique 63 KV : GARCHIZY - ST ELOI**

Ouvrages électriques HTB : 225 kV ST ELOI - VIGNOL / 63 kV GARCHIZY - ST ELOI }
ligne à double circuit

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET
GET Champagne Morvan
10, route de Luyères
10150 CRENEY

■ **Ligne électrique 63 kV : IMPHY - ST ELOI**

Concession accordée par décret du 22 octobre 1929 (J.O. du 30 octobre 1929) sous l'intitulé 90 kV Champvert-Bourges,

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET
GET Champagne Morvan
10, route de Luyères
10150 CRENEY

■ **Ligne électrique 63 KV : NEVERS - SAINT-ELOI - GARCHIZY**

Ouvrages électriques HTB : 63 kV NEVERS -ST-ELOI / 63 kV NEVERS- ST ELOI-GARCHIZY} ligne à double circuit

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET
GET Champagne Morvan
10, route de Luyères
10150 CRENEY

■ **Ligne électrique 63 KV : NEVERS - ST ELOI**

Ouvrages électriques HTB : 63 kV NEVERS -ST-ELOI / 63 kV NEVERS- ST ELOI-GARCHIZY} ligne à double circuit

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET
GET Champagne Morvan
10, route de Luyères
10150 CRENEY

■ **Poste 400/225/63 kV de Saint-Eloi**

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET

GET Champagne Morvan

10, route de Luyères

10150 CRENEY

■ **Réseau de 2ème catégorie - ouvrages de tension inférieure à 50 kV (HTA).**

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET

GET Champagne Morvan

10, route de Luyères

10150 CRENEY

Servitudes d'utilité publique s'appliquant dans la commune de:

58238 ST ELOI

Int1 - CIMETIERES

Servitudes de voisinage frappant les terrains non bâtis, sur une distance de 100 mètres des nouveaux cimetières transférés.

Servitude non aedificandi, servitudes relatives aux puits.

Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2223-5

■ **Cimetière communal**

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

*Agence Régionale de Santé
Délégation Territoriale de la Nièvre
11 rue Pierre-Emile Gaspard
58019 NEVERS CEDEX*

Servitudes d'utilité publique s'appliquant dans la commune de:

58238 ST ELOI

PM1 - RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Plan de prévention des risques naturels prévisibles et plan de prévention des risques miniers.

Code de l'environnement, articles L.562-1 et suivants.

- **Plan de prévention contre les risques d'inondation de la Loire sur le val de Nevers.**
PPRi modifié et approuvé par arrêté préfectoral du 16 septembre 2014

Actes de la SUP :

création : Arrêté préfectoral du 17/01/2020

Référence : 58-2020-01-17-008 (modifié par l'arrêté préfectoral n° 58-2023-07-10-0003 du 10 juillet 2023)

Gestionnaire local de la servitude :

Direction Départementale des Territoires

2, rue des Patis

B.P. 30069

58028 NEVERS CEDEX

Servitudes d'utilité publique s'appliquant dans la commune de:

58238 ST ELOI

PM2 - INSTALLATIONS CLASSEES

Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées implantées sur un site nouveau.

Code de l'environnement, articles L. 515-8 et suivants

■ **Servitudes d'utilité publique sur l'ancien site de la société Facom**

Actes de la SUP :

création : du 29/10/2010

Référence : Arrêté préfectoral

Gestionnaire local de la servitude :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Unité territoriale

40 rue de la Préfecture

58000 NEVERS

Servitudes d'utilité publique s'appliquant dans la commune de:

58238 ST ELOI

PT2 - TELECOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.

Code des Télécommunications, articles L.54 à L.56, R.21 à R.26 et R.39



Faisceau hertzien NERONDES/LE CHENE CREUX (N° ANFR0180140067) à ST BENIN D'AZY/MONT MIGIN (N° ANFR0580140088)

Décret ministériel du : 03/02/2012

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

*Préfecture de la zone de Défense et de Sécurité Est
Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur
Direction Systèmes d'Informations et Communication
Espace Riberpray
10 rue Belle-Isle
BP 51064
57036 METZ Cedex 1*

Servitudes d'utilité publique s'appliquant dans la commune de:

58238 ST ELOI

PT3 - TELECOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

Loi n° 96-659 du 26 juillet 1996 - Code des Télécommunications : article L.48 - Décret n°97-683 du 30 mai 1997

■ **Câble LGD 98 (boucle locale)**

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

*Orange Unité Pilotage Réseau Nord Est
Service DA/Réglementation
26 avenue de Stalingrad
21000 DIJON*

■ **Ex cuivre national désinvesti : LGD 302 NEVERS/MACON tronçon 1 NEVERS / DECIZE (câble géré par la boucle locale de NEVERS)**

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

*Orange Unité Pilotage Réseau Nord Est
Service DA/Réglementation
26 avenue de Stalingrad
21000 DIJON*

■ **Fibre nationale : Câble F 307 PARIS/LYON tronçon 5 Nevers/Paray-le-Monial Câble F 314 PARIS/LYON tronçon 5 Nevers/Paray-le-Monial dans la même bande de servitude de référence (F 307)**

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

*Orange Unité Pilotage Réseau Nord Est
Service DA/Réglementation
26 avenue de Stalingrad
21000 DIJON*

■ **Réseau de la boucle locale : ex cuivre régional RG 58 025 E, ex LGD 98 (voir la boucle locale de Nevers)**

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

*Orange Unité Pilotage Réseau Nord Est
Service DA/Réglementation
26 avenue de Stalingrad
21000 DIJON*

■ **Réseau régional Fibre Boucle primaire : Câble RG 58 567 F (dans la bande de la servitude de la F 307)**

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

*Orange Unité Pilotage Réseau Nord Est
Service DA/Réglementation
26 avenue de Stalingrad
21000 DIJON*

Servitudes d'utilité publique s'appliquant dans la commune de:

58238 ST ELOI

T1 - VOIES FERREES

Servitudes relatives aux chemins de fer (de voirie, de débroussaillage, pour les constructions, les excavations et les départs)

Loi du 15 juillet 1845 modifiée sur la police des chemins de fer

■ **Ligne SNCF : NEVERS - CHAGNY**

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

SNCF

Direction Territoriale Immobilière SUD-EST

Campus Incity

116 Cours Lafayette

69003 LYON

Servitudes d'utilité publique s'appliquant dans la commune de:

58238 ST ELOI

z Bois - BOIS ET FORETS soumis au régime forestier

(ancienne SUP A1 pour mémoire)

**Voir article R. 123-14 du code de l'urbanisme - contenu des plans locaux d'urbanisme - annexes
contenu informatif**

Code Forestier : article L.111-1

Code de l'Urbanisme : articles L.130-1, R.123-14, R. 126-1



Forêt domaniale des AMOGNES

Total foncier : 1577 ha 2327 (non bâtis)

Surface communale : 159 ha 98

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

Office National des Forêts

Agence Territoriale Bourgogne Ouest

24 rue Charles Roy

58000 NEVERS